

Date de dépôt : 25 août 2011

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition pour une augmentation
substantielle des effectifs de la gendarmerie**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 décembre 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Mesdames et Messieurs les députés,

Tenant compte de la situation suivante :

- que le poste de gendarmerie de Plainpalais comporte un effectif de 45 agents, dont seuls 36 agents, y compris de nombreux stagiaires, assurent le service de permanence (aucun renfort n'est prévu pour des absences de longues durées telles que maladies, accidents, services spéciaux, etc.) ;*
- que le poste de Plainpalais doit assurer la permanence du secteur de Plainpalais et en sus la garde du poste des violons à l'Hôtel de Police ;*
- que le personnel est fortement occupé par des charges administratives ;*
- que le secteur compte environ 35 000 habitants ;*
- que plusieurs milliers de personnes occupent un emploi dans nos différents quartiers (banques, centres commerciaux, petites et moyennes entreprises, etc.) ;*

– que le secteur de Plainpalais comporte près de 350 établissements publics (cafés-restaurants, bars, discothèques, cabarets, cinémas, théâtres, etc.) qui génèrent le passage nocturne de plusieurs dizaines de milliers de personnes ;

– que sur le secteur sont également implantés les sites alternatifs de l'Usine, d'Artamis et de nombreux bâtiments squattés ;

– qu'une partie non négligeable de la population résidente de Plainpalais est âgée et défavorisée, ce qui nécessite de nombreuses interventions de type social ;

– que ce secteur est traversé par plusieurs grands axes de circulation ;

– que le nombre de délits est important...

les sous-officiers, appointés et gendarmes du poste de gendarmerie de Plainpalais constatent :

– qu'en moyenne une nuit sur deux, seulement 2 gendarmes, dont fréquemment un stagiaire en formation, assurent le service; 219/345 PL 8808-A ;

– que très souvent le secteur de Plainpalais n'est plus du tout assuré par les agents du poste ou par d'autres services de la gendarmerie par manque de personnel ;

– que la résolution de l'Union du personnel du corps de police du 26 octobre 1999, adoptée par 400 gendarmes en assemblée générale extraordinaire, dénonçant au Conseil d'Etat le manque d'effectif à la gendarmerie, n'a eu aucun écho sur nos problèmes quotidiens ;

– que cette situation a été largement dénoncée à notre hiérarchie, sans résultat (manque de personnel dans tous les services), et considèrent ;

– que la sécurité de la population et du patrimoine ne peut plus être assurée d'une manière suffisante ;

– que la sécurité du personnel n'est plus garantie ;

– que le stress engendré par la surcharge de travail dû au manque d'effectif pourrait entraîner des dérapages conséquents sur le plan professionnel et privé des agents.

Les agents nommés du poste de Plainpalais, accompagnés de leurs représentants syndicaux, demandent au Grand Conseil une augmentation substantielle des effectifs de la gendarmerie, notamment ceux des postes de quartiers et dans l'urgence celui de Plainpalais et qu'entre-temps, la garde des violons soit affectée dans de brefs délais à un autre service hors gendarmerie.

*N. B. : 33 signatures
Union du personnel du corps
de police du canton de Genève
M. Pierre-Alain Laurent
Case postale 10
1211 Genève 8*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le canton de Genève doit retrouver la réputation de région sûre dont il jouissait ces dernières décennies. Dans ce but, il convient de renforcer la présence des forces de l'ordre dans la rue et aussi de maintenir des prestations de qualité dans les domaines de la police aéroportuaire et de la protection du monde diplomatique. C'est pourquoi dans son discours de Saint-Pierre du 7 décembre 2009, le Conseil d'Etat a affirmé sa volonté d'engager et de recruter des policiers supplémentaires. Cette détermination a été rappelée dans le programme de législature.

Le plan financier quadriennal 2011-2014 (PFQ) prévoit pour sa part une augmentation substantielle des effectifs de la police : soit 100 gendarmes, 50 inspecteurs de police judiciaire et 90 assistants de sécurité publique supplémentaires.

Cette volonté s'est déjà traduite dans les faits. L'effectif de la gendarmerie, qui comptait 792 postes en 2009 atteint 837 postes en 2011 pour une projection à 887 postes en 2013. De son côté, l'effectif de la police judiciaire, avec 293 postes en 2009, atteint 301 postes en 2011 pour une projection 2013 à 328 postes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER